Numéro spécial

Ville de Neuchâtel

Vivre la ville!

Mercredi 23.02.11 | 44e année | No 6 spécial santé-social

Hebdomadaire officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

A LACI et à la hache

Réduction de la durée d'indemnisation, prolongation du délai d'attente pour certains assurés, suppression des indemnités de crise dans les régions sinistrées... La nouvelle loi sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) va faire mal, c'est sûr. Les citoyens qui, à une courte majorité, l'ont acceptée l'an dernier en votation populaire en étaient-ils toujours conscients? C'est moins sûr!

Jusqu'à ces derniers jours, certains ont espéré que le Conseil fédéral repousserait l'entrée en vigueur de cette loi ou, du moins, qu'il en atténuerait les effets par l'adoption de dispositions transitoires. Il a fallu déchanter: ceux qui, le 31 mars prochain, auront épuisé le nombre d'indemnités prévu par le nouveau droit seront bel et bien exclus de l'assurance et, faute d'autres ressources, ils devront avoir recours à l'aide sociale. Selon les prévisions, ils seront environ 500 dans notre canton.

Pour la grosse centaine de cas attendus en Ville de Neuchâtel, le Conseil communal a d'ores et déjà débloqué les moyens nécessaires à l'engagement de personnel supplémentaire et il est prêt à renforcer encore cette dotation si le besoin s'en fait sentir. Mais il préférerait de loin pouvoir agir en amont et en concertation avec le canton, par exemple pour créer des emplois de proximité à l'intention de celles et ceux qui sont rejetés par le marché ordinaire du travail.

Daniel Perdrizat
Directeur de la santé et des affaires sociales

1500 chômeurs devraient arriver en fin de droit dans le canton le 1er avril, date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le chômage.

Le social dans tous ses états

La nouvelle loi sur l'assurance chômage entrera en vigueur le 1er avril. Sur proposition du Conseil fédéral et du Parlement, les Suisses – mais pas les Neuchâtelois – ont accepté en septembre 2010 de raccourcir le nombre d'indemnités dont bénéficient certaines catégories d'assurés. Conséquence de ce durcissement: la Ville prévoit un afflux de personnes en fin de droit qui solliciteront l'aide sociale. L'Office de l'aide sociale s'attend à devoir traiter 130 nouveaux dossiers. Pour faire face... il engage! Un assistant social à plein temps viendra renforcer l'équipe actuelle. Et cela n'aura rien, malheureusement, d'un poisson d'avril!

Cantonalisation contreproductive

La Ville de Neuchâtel apporte une aide de qualité aux personnes en difficulté. Proche de ceux qui ont besoin d'aide, elle a tissé un filet social efficace et estime que les communes, de par leur proximité avec les citoyens, sont mieux à même que l'Etat, de veiller à la cohésion sociale et de lutter contre la pauvreté. Les responsables communaux en la matière sont convaincus qu'une «cantonalisation» de l'aide sociale n'apporterait aucune amélioration pour les bénéficiaires. Ils souhaitent aller jusqu'au bout de la mise en place des guichets sociaux régionaux qui doivent servir de porte d'entrée pour toutes les prestations sociales, qu'elles soient cantonales ou communales.

A la rue Saint-Maurice 4

A Neuchâtel, c'est à la rue Saint-Maurice 4 que sont regroupés l'ensemble des services relevant du domaine santé-social et que commence à prendre forme le futur guichet social régional. On y trouve le Planning familial, le Centre d'orthophonie, le Centre médico-dentaire, la Boutique d'information sociale et son ordinateur public avec accès à Internet, l'Agence AVS-AI et l'Office de l'aide sociale. Ce numéro spécial de «Vivre la ville» présente ces services et résume les enjeux qui gravitent autour de l'aide sociale. (pn)

3

Laboratoire social, Neuchâtel cherche différentes solutions pour venir en aide aux plus démunis.

4

L'Etat a décidé d'instaurer des guichets sociaux régionaux pour faciliter l'accès aux prestations.

16

«Donnez-moi une chance», implore Aude Delley, une jeune employée de commerce qui arrive en fin de droit.

Publicité

Pierre Grosjean

24/24

Une équipe de professionnels à votre service

Michel Abplanalp

CARROSSERIE D'AUVERNIER

Rue des Graviers 19 • Tél. 032 731 45 66 • 2012 Auvernier

E-mail : info@carrosserie-auvernier.ch www.carrosserie-auvernier.ch

CARROSSERIE FCR Fédération des Carrossiers Romands

Dans ce numéro

Pôle de l'insertion

L'Etat souhaite créer un pôle de l'insertion qui regrouperait les personnes handicapées mentales ou physiques et les personnes bénéficiaires de l'aide sociale. A Neuchâtel, on pense qu'il s'agit d'une mauvaise réponse à un problème réel.

Page 5

Fin de droit

L'Office de l'aide sociale se prépare à faire face à une augmentation de demandes dès l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance chômage le 1er avril. Dans le canton, 1500 chômeurs devraient arriver en fin de droit et plus de 130 personnes pourraient s'adresser à l'aide sociale à Neuchâtel.

Page 8

Pilule du lendemain

Le Centre du Planning familial conseille en matière de santé sexuelle et de grossesse. Il offre un espace où il est possible de parler de sexualité avec des professionnels. Et prescrit parfois la pilule d'urgence appelée aussi pilule du lendemain.

Page 10

Dyslexie et zozotage

Le Centre d'orthophonie traite des enfants de leur naissance jusqu'à 20 ans. Les orthophonistes, également appelés logopédistes, diagnostiquent et traitent les troubles du langage oral et écrit. Avec un taux important de réussite !

Page 12

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 9 mars 2011.

La Ville de Neuchâtel propose de nombreuses prestations sociales en faveur des personnes défavorisées

Daniel Perdrizat, directeur des Affaires sociales, explique ce que fait la Ville pour lutter contre la pauvreté et maintenir la cohésion sociale à Neuchâtel.

La ville : un laboratoire social

Neuchâtel comme toutes les villes de Suisse est une sorte de laboratoire d'expérimentation sociale. La Ville cherche différentes solutions pour venir en aide aux plus démunis. La commune concentre ses actions sur la lutte contre la pauvreté et le maintien de la cohésion sociale.

Le canton de Neuchâtel, de par son tissu économique, est fragile d'un point de vue social. Les problèmes sociaux sont plus présents en ville qu'à la campagne. « Les personnes âgées ont tendance à revenir en ville pour se rapprocher des infrastructures », commente le conseiller communal, Daniel Perdrizat, directeur des Affaires sociales. Les étudiants qui ont des moyens plutôt modestes résident, eux aussi, plus souvent au centre, à proximité des établissements scolaires.

Des missions diverses

La villes sont investies, par l'Etat, de diverses tâches sociales qu'elles déploient sur l'ensemble du canton comme le Centre du Planning familial et le Centre d'orthophonie. La Ville de Neuchâtel propose également diverses prestations pour les chômeurs et les bénéficiaires de l'aide sociale. Elles visent principalement à réinsérer socialement et professionnellement ces personnes. Ces différentes actions émanent des villes. « Les villes sont des laboratoires d'expérimentation sociale dans le sens où ce sont elles qui imaginent ces mesures », précise Daniel Perdrizat.

Maison des associations

Neuchâtel possède un tissu associatif très dense. Ces associations – qui se compte par dizaines – défendent toutes sortes de causes sociales. « Nous avons pris l'habitude d'offrir des locaux ou du moins le loyer à celles qui prennent de l'assise », explique Daniel Perdrizat. Ces associations fédèrent les gens qui sont confrontés au même type de problèmes. « Elles leur permettent de prendre leur destin en main sans attendre le salut des autorités », indique le conseiller communal. C'est pour favoriser cet état d'esprit et renforcer la cohésion sociale que l'Hôtel des associations, sis rue Louis-Favre, a vu le jour. Il réunit aujourd'hui de multiples activités et prestations. Cet espace commun permet en outre de créer des liens intéressants entre les différentes entités.

Soutien pour les soins dentaires

Neuchâtel a récemment mis en place un nouveau système de soutien pour les soins dentaires des enfants. Le Conseil communal et la Société neuchâteloise des médecins-dentistes ont créé ensemble une association qui a mandaté le nouveau Centre médico-dentaire Neuchâtel pour le dépistage annuel gratuit de tous les élèves des écoles de la ville. Les parents qui souhaitent faire traiter leurs enfants au centre, rue Saint-Maurice 4, pourront bénéficier d'une aide financière de la part de la Ville. Le montant de cette subvention variera en fonction des revenus de la famille et de la composition du ménage.

Accueil des enfants

Dans d'autres villes, l'accueil des enfants fait partie du domaine social. A Neuchâtel, ce domaine est rattaché au Service de la jeunesse et de l'intégration. « L'accueil des enfants est davantage une tâche éducative et permet aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle », indique Daniel Perdrizat. Ce domaine prend de plus en plus d'ampleur. Par ailleurs, la Ville de Neuchâtel vient de créer un groupe de travail pour définir une politique sociale du logement. Cette problématique touche à la fois la Section des affaires sociales et celle de l'urbanisme. Daniel Perdrizat et Olivier Arni ont la volonté de trouver ensemble une solution commune et cohérente en la matière. (ak)

L'Etat souhaite introduire des guichets sociaux régionaux

Une porte d'entrée pour les prestations sociales

Assurances, santé, handicap, chômage sont autant de domaines dans lesquels la Ville de Neuchâtel propose des prestations d'ordre social. Le Canton, lui aussi, met en œuvre différentes mesures pour venir en aide aux personnes en difficulté sociale. Compte tenu de la situation géographique des différents services tant communaux que cantonaux et du nombre élevé de prestations, les démarches pour bénéficier d'un soutien s'apparentent souvent à un véritable parcours du combattant. L'Etat a donc décidé d'instaurer des guichets sociaux régionaux pour faciliter l'accès à ces différentes prestations.

Ces guichets sociaux régionaux serviront de porte d'entrée aux prestations sociales. Dans cette optique, une personne qui nécessite une aide quelconque se présente au guichet en question pour fournir toutes les données nécessaires à l'élaboration de son dossier. Son budget est calculé en fonction de l'unité familiale et du revenu déterminant. Le guichet redirige ensuite la personne dans le service adéquat. L'idée est de constituer une base de données commune à l'ensemble des services communaux et cantonaux. Grâce à ce système, le dossier de la personne pourra être repris par les différents services.

Situation actuelle

A titre d'exemple, une femme divorcée qui n'a pas assez de moyens pour élever ses deux enfants seule n'obtiendra pas forcément le même soutien en fonction des services où elle s'adressa en premier. Le montant de la somme allouée peut varier en fonction de l'ordre dans lequel la personne rencontre les différents services sociaux. Les guichets sociaux régionaux permettraient de mettre fin à cette situation.

Regroupement des services communaux

La volonté de mettre en place des guichets sociaux régionaux traîne dans l'air depuis une dizaine d'années. «Ils auraient dû voir le jour en 2012, mais je ne pense pas qu'ils seront créés avant 2013», indique Philippe Haeberli, chef du Service des affaires sociales de la Ville de Neuchâtel. Ces dernières années, les communes avaient pour tâche de regrouper leurs services. Les dossiers concernant l'aide sociale étaient souvent gérés par l'administrateur communal dans les petites communes. Ces dernières se sont donc rapprochées de manière à professionnaliser leurs services sociaux. «La Ville de Neuchâtel a regroupé les siens à la rue Saint-Maurice 4», précise Philippe Haeberli. A l'heure actuelle, l'Etat envisage de «cantonaliser» l'aide sociale: les communes devront se montrer convaincantes pour éviter que leurs efforts ne soient réduits à néant (voir encadré). (ak)

«Cantonalisation» de l'aide sociale?

L'Etat a mandaté des experts pour mener une étude au sujet de l'aide sociale dans le canton de Neuchâtel. Il en est ressorti, d'une part, que le Canton ne propose pas assez de prestations en amont pour éviter que des personnes en difficulté ne tombent à l'aide sociale. D'autre part, tant que la répartition des coûts de l'aide sociale s'élève à 60% à charge des communes et à 40% à charge du Canton, Neuchâtel ne pourra sortir de cette situation. «Cette répartition a un côté pervers: le Canton a un intérêt financier à laisser les gens tomber à l'aide sociale pour que les communes prennent le relais», constate Daniel Perdrizat, conseiller communal en charge des Affaires sociales. Si l'Etat décidait de cantonaliser l'aide sociale, tout le travail de développement des guichets sociaux régionaux mené par les communes serait vain. Aujourd'hui, les villes possèdent une certaine marge de manœuvre pour agir en faveur des personnes défavorisées. «Le jour où l'aide sociale serait cantonalisée, le côté administratif prendrait le dessus sur la relation que privilégient les communes», explique Philippe Haeberli, chef de la Section des affaires sociales.

Philippe Haeberli, chef de la Section des affaires sociales, est convaincu de l'utilité des guichets sociaux régionaux.

Hugues Apothéloz est responsable du secteur de l'insertion sociale et professionnelle.

Plan stratégique cantonal pour les institutions sociales

Le Service des parcs et promenades emploie des personnes en situation de handicap dans le but de les insérer dans la société.

« Une mauvaise solution »

Neuchâtel compte un nombre impressionnant d'associations qui viennent en aide aux personnes en difficulté. Ces différentes institutions complètent efficacement les prestations sociales de la Ville et de l'Etat. La Confédération oblige les cantons à se doter d'un plan stratégique d'envergure cantonale pour les institutions sociales. En ce sens, l'Etat souhaiterait mettre en place un pôle de l'insertion qui regrouperait les personnes en situation de handicap mental ou physique ainsi que les personnes bénéficiaires de l'aide sociale.

Les personnes en situation de handicap qui bénéficient de l'assurance invalidité ont notamment la possibilité de participer à divers ateliers dans des institutions telles que la Fondation Les Perce-Neige ou la Fondation Alfaset. Ces activités favorisent leur insertion dans la société. «La prise en charge des personnes en situation de handicap est complexe et coûte très cher», explique Philippe Haeberli, chef de la Section des affaire sociales. De l'autre côté, l'aide sociale s'adresse à tout le monde.

Tous dans le même moule

La création d'un pôle cantonal de l'insertion pose le problème du mélange des genres. «Le fait de regrouper des personnes handicapées avec des personnes de l'aide sociale n'est pas si évident que ça», constate Philippe Haeberli.

Aujourd'hui, une personne invalide bénéficiera de l'aide de plusieurs associations comme Pro Infirmis, Pro Senectute et bien d'autres. A l'inverse, une personne qui présente des difficultés d'ordre social se rendra à l'aide sociale. «Les problèmes d'une personne bénéficiaire de l'AI ne sont pas les mêmes que ceux d'une personne au bénéfice de l'aide sociale», précise Philippe Haeberli. Ce pôle cantonal de l'insertion mettrait tout le monde dans le même moule.

Le travail des institutions

Les personnes en situation de handicap passent directement par les institutions spécialisées pour obtenir de l'aide. «Avec ce pôle cantonal d'insertion, le travail serait fait à double : les personnes invalides devraient d'abord passer un entretien d'orientation avant de pouvoir bénéficier d'un programme personnalisé au sein d'une institution spécialisée», explique le chef de la Section des affaires sociales. La volonté de mettre de l'ordre est bienvenue, mais le pôle cantonal de l'insertion est «une mauvaise réponse à un problème existant».

> Les problèmes d'une personne bénéficiaire de l'AI ne sont pas les mêmes que ceux d'une personne au bénéfice de l'aide sociale

Mesures d'insertion de la Ville

Outre ses mesures d'insertion sociale et professionnelle (voir en page 9), la Ville de Neuchâtel propose différentes actions qui visent à insérer les personnes en situation de handicap dans ses services. A titre d'exemple, le Service des Parcs et promenades emploie des personnes en situation de handicap mental léger au sein de ses équipes. Par ailleurs, l'équipe Polyvert de la Fondation Les Perce-Neige collabore avec les Parcs et promenades depuis plus de 20 ans. Cette équipe se compose exclusivement de personnes au bénéfice d'une rente AI. Elle se charge de l'entretien des places de jeux de la Ville de Neuchâtel. (ak)

Aux Editions Messeiller

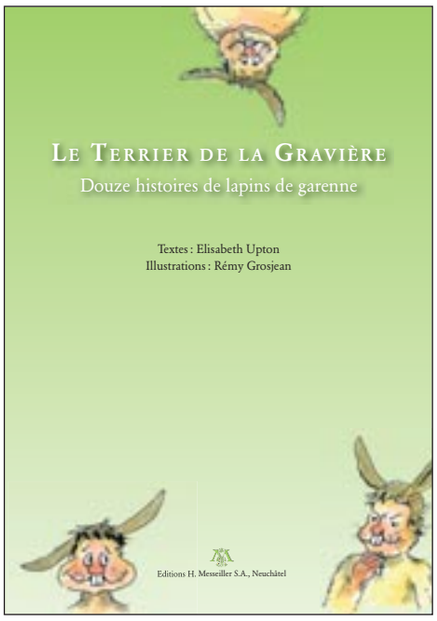

NOUVEAU!

Textes d'Elisabeth Upton
Illustrations de Rémy Grosjean

Le Terrier de la Gravière
Douze histoires de lapins de Garenne

Les histoires du Terrier de la Gravière nous emmènent en Angleterre, où nombre d'animaux habitent un paradis naturel enchanteur. Le Terrier abrite des lapins, que le lecteur apprend à connaître au fil des pages. Attachants, drôles, parfois agaçants, ils parlent et vivent diverses péripéties avec des yeux mi-humains mi-lapins. L'auteure allie sensibilité et imagination dans ces douze aventures, illustrées avec humour par Rémy Grosjean, et dans lesquelles petits et grands enfants auront plaisir à s'immerger.

Disponible en ouvrage simple ou en coffret contenant les 12 histoires sous forme de livrets indépendants.

LIVRE 18.–
en souscription jusqu'au 28 février 2011

COFFRET 52.–
en souscription jusqu'au 28 février 2011

Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel

..... ex. de l'ouvrage **«Le Terrier de la Gravière»** d'Elisabeth Upton, au prix de **Fr. 20.–**
(souscription à CHF 18.– jusqu'au 28.2.2011).
..... ex. du coffret **«Le Terrier de la Gravière»** d'Elisabeth Upton, au prix de **Fr. 58.–**
(souscription à CHF 52.– jusqu'au 28.2.2011).

(TVA 2,5% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom: _____

Prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Date: _____ Signature: _____

La Boutique d'information sociale conseille les personnes en difficulté

Un coin pour s'informer

La Boutique d'information sociale (BIS) de la Ville de Neuchâtel apporte du soutien, des renseignements et des conseils aux personnes qui rencontrent des difficultés. Elle est située au premier étage du bâtiment des Affaires sociales, rue Saint-Maurice 4, au centre-ville. Impossible de manquer l'entrée de la BIS : on y pénètre par une porte vitrée, couverte d'autocollants blancs et roses, à travers laquelle il est possible d'apercevoir la réception. A l'intérieur, des prospectus, des flyers et même un ordinateur permettent de s'informer sur les différentes prestations sociales de la Ville et des associations environnantes.

Les trois réceptionnistes de la Section des affaires sociales sont à disposition de la population pour tout renseignement qui touche le domaine du social. Il est possible de s'informer sur place, par téléphone au 032 717 74 10 ou encore par courrier électronique à l'adresse boutique.information.sociale@ne.ch. La BIS est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14 à 16 heures.

A la rue Saint-Maurice 4, on peut consulter les offres d'emplois sur Internet grâce à un ordinateur à disposition du public.

Des conseils pour les personnes défavorisées

Les personnes qui le désirent peuvent obtenir de la documentation concernant les prestations sociales de la Ville. Assurances, finances, logements, handicap, planning familial, travail et santé sont autant de domaines dans lesquels il est possible de se renseigner. La BIS a pour mission d'informer et d'orienter les gens vers les services compétents.

Un espace pour les associations

La Boutique d'information offre un espace d'exposition réservé aux associations qui œuvrent en faveur des personnes qui rencontrent des problèmes sociaux de toutes sortes. Celles-ci ont ainsi la possibilité de présenter leurs activités par le biais de documentations par exemple. La BIS édite un annuaire – «Ces services sont au vôtre» – qui répertorie les institutions d'utilité publique de la région et les sociétés de la ville de Neuchâtel.

Un accès à Internet

Les demandeurs d'emploi ont la possibilité de consulter les offres d'emplois et les cours disponibles sur une borne électronique. Un ordinateur avec accès à Internet est également mis à disposition des personnes qui rencontrent des difficultés sociales ou qui n'ont pas les moyens d'avoir une installation de ce type à leur domicile. Les chômeurs peuvent notamment y effectuer leurs recherches d'emploi. (ak)

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente «Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté de Neuchâtel». Ouvert me et sa de 14 à 17 heures.
Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente «La nature dans tous ses états». Dès le 30 janvier 2010, legs Yvan et Hélène Amez-Droz. Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

Jusqu'au 27 mars, exposition «Séries, suites, variations», cycles d'estampes de la collection des arts plastiques de 1500 à aujourd'hui. Jusqu'au 3 avril, exposition Gérald Comtesse – 50 ans de peinture. Jeudi 24 février à 12 heures, cours public UNINE. Médaille Droz. Conférence de Gilles Perret & Pascal Griener. Entrée gratuite.
Galeries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition permanente des maquettes historiques.
Exposition de photographies : «Une ville en mouvement.» Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.
Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 15 septembre, exposition «Bruits». Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.
Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), ouvert ma-di de 10 à 18h. Entrée libre le mercredi.
Centre d'Art Neuchâtel CAN (rue des Moulins 37), jusqu'au 27 mars, exposition «Gibellina« de Raphaël Zarka. Visites guidées : samedi 26 février à 14h30, dimanche 6 mars à 14h30. Ouvert du me au di de 14 à 18 heures, je de 14 à 20 heures.
Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 20 mars, exposition «L'esprit Dürrenmatt». Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch
Galerie Ditesheim (rue du Château 8), du 27 février au 17 avril, exposition Frédéric Clot, peintures et dessins. Vernissage, samedi 26 février de 16 à 19 heures. Ouvert ma-ve de 14 à 18h30, sa de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures, di de 15 à 18 heures.
Galerie du Pommier (rue du Pommier 9), jusqu'au 28 février, exposition «Attention les vélos ! Le Valais à bicyclette». Ouvert de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures du lu au ve (sauf lundi matin). Entrée libre.
Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), jusqu'au 26 février : «American Graffiti», exposition de Mortal (New York). Ouvert ma de 14 à 18 heures, du me au sa de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures et sur rendez-vous au tél. 079 255 03 08.
Jardin botanique, Villa de l'Ermitage (Pertuis-du-Sault 58), jusqu'au 30 mars, exposition Jean-Lou Zimmermann, photographies.

Conférence

Lyceum Club (rue des Beaux-Arts 11), vendredi 25 février à 19h30, conférence publique en français de l'architecte Roberta Pizzicara sur Brescia, ville aux trésors cachés. Entrée : Fr. 12.– membres du CCI Fr. 8.–, jeunes en formation, gratuit.

Le personnel de l'Office de l'aide sociale devra redoubler d'efforts à partir du 1er avril

L'aide sociale se prépare pour le 1er avril

L'Office de l'aide sociale de la Ville de Neuchâtel se prépare à une augmentation de demandes dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance chômage (LACI) qui interviendra le 1er avril. Dans le canton, quelque 1500 chômeurs devraient arriver en fin de droit à cette date. En général, un tiers des personnes en fin de droit recourent à l'aide sociale, soit 500 personnes au 1er avril. La Ville s'occupant de 26,6% des bénéficiaires de l'aide sociale du canton, elle s'attend par conséquent à recevoir 133 dossiers supplémentaires.

L'Office communal de l'aide sociale compte quinze assistants sociaux dont un collaborateur social et un responsable de l'insertion socioprofessionnelle. L'équipe gère actuellement près de 1300 dossiers.

Augmentation de personnel

Au vu de la prochaine augmentation des dossiers, l'Office de l'aide sociale a adressé une demande au Conseil communal dans le but de renforcer ses effectifs. Un poste d'assistant social à 100% ainsi qu'un poste de collaborateur administratif à 60% vont prochainement être pourvus pour faire face à la masse de travail supplémentaire. «Nous devons nous tenir prêt pour le 1er avril», précise Christophe Bissat, chef de l'Office de l'aide sociale. Si le nombre de dossiers supplémentaires devait s'avérer plus important que les 133 prévus, l'Office aurait encore la possibilité de compléter son équipe.

Redoubler d'efforts

«J'ai demandé à mes collègues de limiter les rendez-vous sur la période avril-mai de manière à libérer du temps», indique Christophe Bissat. Et d'ajouter: «Ils sont également priés de restreindre leurs demandes de vacances.» Chaque assistant social traite quelque 110 dossiers. Le nombre de cas à gérer doit se situer entre 80 et 120 d'après la loi. Les collaborateurs de l'Office de l'aide sociale sont déjà impliqués à 100%. Ils devront encore fournir des efforts et de l'énergie supplémentaires. «Nous devons faire face à une quantité de travail importante en comparaison intercantonale», relève le chef de l'Office.

Des charges supplémentaires

La commune de Neuchâtel compte un bassin de chômeurs important. Au mois de janvier, elle en comptait 1259. «Les demandes d'aide sociale sont plus nombreuses en ville qu'à la campagne», précise Christophe Bissat. Les coûts de l'aide sociale sont pris en charge à 60% par les communes et à 40% par le Canton. «Les charges supplémentaires engendrées par la hausse prévisible des demandes d'aide sociale après le 1er avril devraient osciller entre 4 et 5%», estime le responsable de l'Office. Sur l'ensemble des demandes, seules 60% aboutissent à l'octroi d'une aide financière.

Pas qu'un bancomat

Les demandes sont traitées selon plusieurs critères. «Nous avons à faire à plusieurs réalités», explique Christophe Bissat. Les dossiers peuvent concerner une personne seule, un couple ou une famille avec des enfants. Les assistants sociaux établissent des budgets en fonction de la situation et de la composition du ménage. Les ressources propres sont déduites du budget qui doit couvrir le minimum social et non pas vital. «Nous ne sommes pas simplement un bancomat», précise-t-il. Et d'ajouter: «Nous sommes à l'écoute des personnes au bénéfice de l'aide sociale notamment dans le but de les conseiller pour élaborer un projet professionnel cohérent.» (ak)

Les jeunes extrêmement touchés

«L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance chômage concerne presque tout le monde», explique Christophe Bissat. Les jeunes jusqu'à 25-30 ans et les personnes de 50 ans et plus seront les plus touchées. Cette population verra son nombre d'indemnités diminuer. La Ville de Neuchâtel met en place différentes mesures d'insertion pour les personnes à l'aide sociale. Ces mesures permettent de conserver des compétences acquises ou alors d'en développer de nouvelles. «L'augmentation du nombre de personnes à l'aide sociale est durable», indique Christophe Bissat. A chaque crise, le taux de chômage augmente. Lorsqu'il retombe, le taux redescend mais reste plus haut que le taux initial. Il en va de même pour l'aide sociale.

L'Agence AVS-AI, comme l'ensemble des services sociaux de la Ville, est logée à la rue Saint-Maurice, au centre-ville.

La Ville compte un responsable de l'inté

Retrouver u

Neuchâtel propose différentes mesures aux chômeurs et aux bénéficiaires de l'aide sociale pour se réinsérer dans le marché du travail. Le Service des affaires sociales comporte un secteur exclusivement dédié à l'insertion sociale et professionnelle. En 2010, sa collaboration avec les services communaux, cantonaux et les institutions paraétatiques a permis d'établir 488 stages et renouvellements de placement d'insertion socioprofessionnelle.

L'Office de l'Aide sociale de la Ville et l'Office régional de placement (ORP) coopèrent de manière à donner accès aux demandeurs d'emplois à des séances d'information ciblées. Ces derniers ont aussi la possibilité de prendre part à des cours de français, de bureautique ou de technique de recherche d'emploi. Le secteur «insertion sociale et professionnelle» collabore également avec l'Office

Les Ateliers Phénix emploient une soixantaine de personnes qui retrouvent par le travail une meilleure estime de soi.

gration socioprofessionnelle parmi ses collaborateurs

ne autonomie financière

régional d'orientation scolaire et professionnelle pour conseiller les bénéficiaires dans le but d'élaborer un projet professionnel durable.

Ateliers Phénix

En 1987, une poignée d'assistants sociaux décident de créer une buanderie sociale. Aujourd'hui, cette association rebaptisée «Les Ateliers Phénix» emploie une soixantaine de personnes. Cette mesure d'insertion s'adresse aux chômeurs et aux bénéficiaires des mesures d'intégration professionnelle (MIP) ainsi qu'aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les collaborateurs des Ateliers Phénix assument des missions telles que le nettoyage d'appartements, le ramassage de matière recyclable, la réparation de vélos ou encore des travaux sur bois ou métal. Ces prestations s'adressent aux personnes qui ont besoin d'aide pour réaliser ces tâches.

La Ville a aussi créé l'entreprise Edel's. Les employés y remplissent le même type de tâches qu'aux Ateliers Phénix, mais pour un salaire qui doit leur permettre de devenir autonomes. «Edel's est une sorte d'étape intermédiaire entre les Ateliers Phénix et le marché du travail», précise Hugues Apothéloz, responsable du secteur Insertion sociale et professionnelle.

Des mesures d'insertion

Le Service jeunesse et intégration propose encore d'autres mesures d'insertion comme BâtiPlus ou InfoPlus. Ces mesures s'adressent aux chômeurs et aux bénéficiaires de MIP. Elles durent six mois et peuvent être renouvelées une fois. A BâtiPlus, les personnes acquièrent une expérience professionnelle et une meilleure image de soi au travers de différents travaux dans le domaine du bâtiment. InfoPlus doit permettre à des jeunes fraîchement diplômés d'acquérir une première expérience et à des spécialistes du domaine de l'informatique de maintenir leurs connaissances.

Pour les jeunes

«Nous accordons une attention toute particulière aux jeunes», indique Hugues Apothéloz. Et d'ajouter: «Nous veillons à agir le plus rapidement possible.» Les jeunes qui ne trouvent pas de solution professionnelle après leur scolarité obligatoire ont la possibilité de prendre part à un semestre de motivation (SEMO). Cette mesure permet d'encadrer des jeunes dans le but de mettre en place un projet professionnel cohérent. La plupart des services de la Ville accueillent des stagiaires pour une première expérience professionnelle. (ak)

Prestations complémentaires

L'agence communale AVS et AI est à disposition des personnes concernées par les problèmes relatifs à l'assurance vieillesse et survivants ou l'assurance invalidité. Elle est chargée de l'application des tâches prévues par la législation en la matière. L'agence réalise entre autres les dossiers des personnes ayant droit à des prestations de l'AVS ou de l'AI et examine les situations particulières des bénéficiaires.

Composée de cinq personnes, l'équipe se charge des habitants de Neuchâtel ainsi que des communes de Valangin et de Fenin-Vilars-Saules. Le calcul d'octroi des prestations complémentaires et le remboursement des frais médicaux font partie des missions principales de l'agence communale. Les habitants de la commune de Neuchâtel au bénéfice de prestations complémentaires ont notamment droit à des réductions pour les transports publics et à une allocation versée en fin d'année. Comme la majorité des services de la Ville, l'agence AVS et AI forme de jeunes stagiaires.

Le Planning familial conseille et renseigne en matière de sexualité

Parler de son intimité

Consultations, activités en matière de santé sexuelle et grossesse, collaboration avec le réseau santé-social font partie des nombreuses missions du Planning familial de Neuchâtel. Le centre constitue un espace où il est possible de parler de sexualité avec des professionnels. En 2010, les conseillères du Planning familial ont accueilli 486 personnes pour un premier entretien. Les consultations individuelles, en couple ou en groupe sont gratuites et confidentielles.

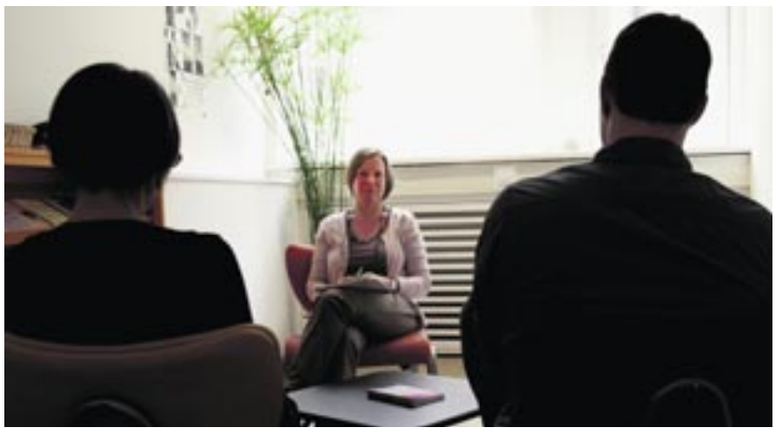

Le Planning familial propose des consultations gratuites et confidentielles pour toute personne qui a des doutes, des questions ou des problèmes en matière de sexualité.

Le canton de Neuchâtel compte deux centres de Planning familial. L'un se trouve à Neuchâtel et l'autre à La Chaux-de-Fonds. Ils ont vu le jour en 1969. Le Planning familial du Bas du canton compte quatre conseillères qui assurent une permanence à la rue Saint-Maurice 4 les lundis, mardis et vendredis de 14 à 18 heures et le mercredi de 13 à 19 heures. On s'y rend de préférence sur rendez-vous.

Une écoute permanente

La Planning familial s'adresse à toute personne qui a des doutes, des questions ou des problèmes autour du thème de la sexualité. Il est possible de prendre contact par téléphone, par courrier électronique ou encore sur place pendant les heures de permanence. Le Planning familial propose des consultations individuelles, en couple ou en groupe.

Collaborations Haut-Bas

Depuis la fermeture de la maternité de La Chaux-de-Fonds, en mars 2010, les accouchements et la plupart des interruptions volontaires de grossesse (IVG) sont effectués à l'Hôpital neuchâtelois de Pourtalès. Dès lors, les conseillères du Haut et du Bas collaborent étroitement. Le Planning familial effectue des entretiens après les accouchements, dans le cadre d'une hospitalisation pour une IVG, et également en cas d'infertilité.

Journées Santé

Le Planning familial intervient aussi lors des Journées Santé organisées par les écoles secondaires de Neuchâtel. Dans ce cadre, le centre reçoit des groupes d'élèves pour des animations sur le thème de la sexualité. Le Planning familial dispose aussi d'une bibliothèque de prêt. (ak)

Centre du Planning familial de Neuchâtel, rue Saint-Maurice 4. Téléphone 032 717 74 35. Courriel : planning.familial@ne.ch.

Le Planning familial aide à choisir le meilleur moyen de contraception

La pilule pour les urgences

La contraception d'urgence ou pilule d'urgence permet d'éviter une grossesse. Le Planning familial en a délivrées 153 durant l'année 2010, dont 132 à des jeunes filles de moins de 20 ans. Au Planning familial, la prescription d'une de ces pilules s'accompagne d'un entretien. Il permet d'aborder plus précisément le thème de la contraception et de répondre aux questions que suscite la sexualité. Mais attention ! La contraception d'urgence ne protège pas des infections sexuellement transmissibles !

La pilule d'urgence dite aussi du « lendemain » peut être obtenue auprès du Planning familial, des pharmacies (sans ordonnance), des services d'urgence des hôpitaux et chez les gynécologues ou autres médecins.

Des angoisses à dissiper

La pilule d'urgence doit être prise au plus tard 72 heures après le rapport sexuel. Le plus tôt sera le plus efficace. Les jeunes filles et les femmes qui ont eu une relation sexuelle sans protection et qui souhaitent obtenir une contraception d'urgence peuvent s'adresser au Planning familial par téléphone au 032 717 74 35. Un rendez-vous sera pris le plus vite possible dans la journée. « Je suis impressionnée de voir le panel d'inquiétudes que peuvent avoir les jeunes filles », confie Catherine Stangl, responsable du Planning familial de Neuchâtel. Et d'ajouter : « Certaines filles ont une peur bleue de tomber enceinte alors que d'autres sont persuadées de ne courir aucun risque. » La contraception d'urgence ne touche pas seulement les filles de moins de 20 ans. La vie sexuelle d'une femme n'est pas un long fleuve tranquille, le choix d'une méthode de contraception évolue avec l'âge, les circonstances, la santé. Un exemple récent : « Une femme d'une trentaine d'années est venue prendre une pilule du lendemain : elle avait mal supporté son stérilet et l'avait fait retirer », raconte Catherine Stangl. L'entretien au Planning familial lui a permis de réfléchir à diverses solutions de contraception dans le but d'élaborer un mode d'action.

Prise de risques chez les ados

La sexualité des adolescents se caractérise souvent par des rapports spontanés et imprévus et des prises de risques. Ils se comportent comme s'ils étaient tout puissants et que rien ne pouvait leur arriver. « Nous vivons dans une période sécuritaire où il faut se protéger de tous les risques. Il en va de même dans la sexualité. On pense toujours qu'on va pouvoir se protéger de tous les risques mais ce n'est pas le cas. Je pense que les adolescents doivent passer par là pour mieux découvrir ce qu'est la sexualité et pour trouver des solutions de contraception adaptées. » La base juridique autorise le Planning familial à prescrire la pilule du lendemain sans que les parents soient mis au courant. Pour Catherine Stangl, il vaut mieux que certaines jeunes filles aillent secrètement au Planning familial plutôt qu'elles se protègent mal.

Prévention et contraception

« La prescription de la pilule du lendemain ouvre la porte à une meilleure prévention », indique Catherine Stangl. L'entretien qui accompagne la délivrance de cette pilule permet aux adolescents de discuter de leur sexualité avec des professionnels. Ce premier entretien débouche parfois sur d'autres consultations. Ces dernières années, les jeunes ont énormément entendu parler du sida. « Nous souhaitons développer plus d'informations autour des maladies sexuellement transmissibles. » Le slogan « sortez couverts » ne suffit plus : certaines infections sexuellement transmissibles (IST) peuvent aussi se transmettre par voie sanguine, par des baisers ou des attouchements et de la mère à son enfant. La plupart des IST peuvent être soignées si elles sont dépistées à temps. Si elles ne sont pas traitées, elles peuvent entraîner de graves dégâts comme le cancer ou l'infertilité. En cas de prise de risques, il est possible d'effectuer un test de dépistage auprès d'un médecin. (ak)

Plus de renseignements par le Planning familial au 032 717 74 35 ou par courrier électronique planning.familial@ne.ch.

A propos...

Beau soleil

Qui ne connaît pas les emblématiques «tournesols» de Van Gogh? «Difficile en effet d'imaginer ses peintures sans ces jaunes vibrants immortalisés dans plusieurs tableaux» peut-on récemment lire dans la presse quotidienne. Eh oui, même si l'utilisation de couleurs vives par ce génie du pinceau constitue un tournant dans l'histoire de l'art, cela n'a pas empêché les effets néfastes du temps. Mais rassurez-vous, les nombreuses méthodes d'analyse ont permis aux spécialistes de résoudre, du moins partiellement, ce mystère. Sous l'effet des rayons solaires, cette merveilleuse couleur brunit suite à une modification (version résumée) de l'état chimique du chrome qui gagne trois électrons… Moins prosaïquement, le souci de conservation de l'œuvre originale peut toucher parfois les administrations.

Alors, au travail pour adapter les conditions de conservation des tableaux, à l'instar des documents papiers tels que les Villes connaissent aujourd'hui en regard de leurs obligations d'archivage. Ceux jalousement gardés par Neuchâtel ont permis de préparer pour cette année 2011 de belles réjouissances pour commémorer un Millénaire digne de ce nom. Ainsi en va-t-il aussi de la vie. Comme un arc-en-ciel, il faut de la pluie et du soleil pour en voir les couleurs…

Rémy Voirol

Piscines du Nid-du-Crô

La piscine intérieure sera fermée au public **samedi 26 février à 19 heures (sortie de l'eau à 18 heures), en raison d'un match de water polo.** Réouverture dimanche 27 février à 9 heures.

La piscine intérieure sera fermée au public **samedi 5 mars à 19 heures (sortie de l'eau à 18 heures), en raison d'un match de water polo.** Réouverture dimanche 6 mars à 9 heures.

La Ville officielle

Offre d'emploi

Afin de compléter son effectif aux Piscines du Nid-du-Crô, **pour la saison d'été,** la Direction des sports met au concours les postes suivants:

plusieurs gardes-bains auxiliaires

- Du 9 mai au 19 septembre 2011
- Du 1er juin au 19 septembre 2011
- Du 1er juillet au 31 août 2011

Bons nageurs/bonnes nageuses, possédant le brevet I de sauvetage et le diplôme de massage cardiaque. Ils/elles seront appelés/es à surveiller les bassins et à participer aux travaux d'entretien et de nettoyage.

Ces postes conviendraient à des personnes disponibles (horaires irréguliers), de confiance, à l'aise dans les contacts avec le public.

Si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à appeler **M. Mario Zanetti,** gestionnaire des piscines de la ville au **032 717 85 00.**

Nous nous réjouissons de recevoir votre lettre de motivation avec curriculum vitae, photographie, copie de diplômes et certificats à l'adresse suivante:

Ville de Neuchâtel
Service des ressources humaines
Faubourg de l'Hôpital 4
2000 Neuchâtel

Université populaire neuchâteloise

L'Université populaire neuchâteloise informe le public qu'il reste quelques places dans les cours suivants:

Cours Nº 32 – Jean Racine: les coups de théâtre de la passion, par M. Pierre-Henri Béguin.
Jeudi 24 février, 10, 17 et 24 mars de 19h30 à 21 heures. Prix: Fr. 60.–.

Cours Nº 41 – l'habitat rural, par MM. Daniel Glauser et Christian de Reynier.
Jeudi 10, 17, 24 mars de 19 à 21 heures et samedi 2 avril pour une visite sur le terrain.
MM. Glauser et de Reynier présenteront les particularités des maisons rurales et viticoles du canton et les problèmes que posent leur restauration.

Cours Nº 43 – danses latines avec M. Laurent Ménevaut.
Jeudi 24 février, 10, 17, 24 et 31 mars de 18h30 à 20 heures.
Venez vous initier à la salsa, bachata, merengue, rumba et chachacha…

Renseignements et inscriptions: Université populaire neuchâteloise, tél. 032 725 50 40 (répondeur), upn-littoral@rpn.ch, www.cpln.ch/upn

Manifestation du 1er mars

Demandez le programme !

Les festivités destinées à célébrer le 1er mars sont organisées comme de coutume par l'Association des sociétés de la ville.

Lundi 28 février au soir, l'Association Musique militaire – Helvétia Saint-Blaise défilera dans les rues du centre-ville en sonnant la Retraite. Le lendemain, la diane sera jouée dans différents quartiers de Neuchâtel.

Les Neuchâteloises et Neuchâtelois sont invités à se rassembler mardi 1er mars dès 10h30 à l'est du port pour la cérémonie officielle. Celle-ci sera agrémentée par la Musique militaire – Helvétia Saint-Blaise et verra M. Daniel Perdrizat, président du Conseil communal et M. Claude Nicati, président du Conseil d'Etat, prendre successivement la parole.

Après les discours officiels, il sera procédé à l'assermentation du monnayeur du Millénaire. Le Roy des Marchands remettra une aune au représentant des commerçants.

A 11h10, la Société Neuchâteloise des Officiers, en tenue officielle de l'époque, tirera les traditionnelles salves d'artillerie. La première pièce de 5 Batz du Millénaire sera frappée au terme de la cérémonie officielle qui sera suivie du vin chaud et de l'apéritif. La population aura la possibilité d'obtenir en avant-première les premiers Batz.

A louer

Route de Pierre-à-Bot 92, à Neuchâtel

Bureaux sur deux niveaux - env. 150 m²
Loyer mensuel:
Fr. 2'500.- charges comprises.
Libre de suite ou date à convenir.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la gérance des bâtiments de la Ville de Neuchâtel, fbg du Lac 3, tél. 032 717 76 70.

Marché

Conformément à l'arrêté du Conseil général de la Ville de Neuchâtel, sanctionné par le Conseil d'Etat le 22 décembre 2009, le marché du **mardi 1er mars** se déroulera normalement, à savoir de 7 heures à 12h30.

Direction de la sécurité

Le Centre d'orthophonie reçoit des enfants qui souffrent de troubles du langage oral et écrit

Construire avec l'enfant

Le Centre d'orthophonie de Neuchâtel reçoit des enfants de la naissance à 20 ans. Les orthophonistes, également appelés logopédistes, se chargent de diagnostiquer et de traiter les troubles du langage oral et écrit. L'enfant – en fonction de la gravité de ses troubles – se rend au centre en moyenne une fois par semaine pour acquérir des stratégies qui lui permettent de faire face à ses difficultés langagières.

Le Centre d'orthophonie a vu le jour en 1967. Outre son siège sis à la rue Saint-Maurice 4 à Neuchâtel, il possède actuellement des permanences à Boudry, Colombier, Cornaux, Fleurier et Saint-Aubin. Le centre collabore également avec la Fondation «L'enfant c'est la vie», à la Maison d'enfants de Belmont, à Boudry, et à la Ruche, à Neuchâtel.

Signalement

Un enfant qui présente des difficultés d'apprentissage au niveau du langage peut être signalé par ses parents, son enseignant ou encore par son médecin par le biais de son école. Une fois averti, l'enseignant remet un formulaire à remplir par les parents. «Le signalement d'un enfant doit toujours être accompagné de la signature de ses parents», précise Marianne Vessaz-Ott, responsable du Centre d'orthophonie. Les parents ont le choix: ils peuvent décider de consulter le Centre d'orthophonie ou alors un orthophoniste privé.

Le Centre d'orthophonie répond aux questions relatives au langage de façon anonyme du lundi au vendredi au 032 717 78 20.

Des tests pour établir un diagnostic

Après le signalement, l'enfant – accompagné de sa famille – vient au centre pour un diagnostic. Une orthophoniste lui fera passer une batterie de tests de manière à définir s'il est effectivement atteint d'un ou plusieurs troubles du langage. En fonction de la gravité de ses troubles, l'enfant viendra une fois par semaine ou plus régulièrement au Centre d'orthophonie pour les traiter. «L'orthophoniste construit des exercices ludiques sur la base des ressources de l'enfant», indique Marianne Vessaz-Ott.

Différents troubles

Un enfant peut avoir des troubles au niveau du langage écrit, du langage oral ou même les deux. Il peut aussi avoir des problèmes avec les nombres: le trouble de la dyscalculie provoque des dysfonctionnements de raisonnement logique chez l'enfant. Certains troubles tels que ceux de prononciation ou d'articulation disparaissent avec le traitement. Les gens qui zozotent par exemple peuvent faire disparaître leur trouble à force d'entraînement. «Dans ce genre de cas, plus le trouble est traité tôt, plus vite il disparaîtra», commente la responsable du Centre d'orthophonie. Par contre, les troubles comme la dyslexie, la dysphasie, la dyscalculie ou encore la dysorthographie sont présents à vie. L'orthophonie donnera des clés à l'enfant pour réussir à vivre avec ses troubles, mais ils ne disparaîtront pas. (ak)

Certains troubles du langage écrit ou oral subsistent toute la vie

Apprendre à vivre avec

Un enfant qui apprend à parler, lire et écrire passe par divers stades d'acquisition du langage. Son arrivée à l'école est souvent révélatrice de troubles du langage tant oral qu'écrit. Peine à exprimer ses pensées, incapacité de lire ou encore problèmes avec les nombres sont autant d'éléments qui permettent de signaler un enfant qui pourrait avoir des troubles du langage. Si le trouble est durable, l'orthophonie donnera à l'enfant des stratégies qui compenseront ses déficiences.

Depuis 2008, la Confédération a demandé aux cantons de prendre en charge les coûts liés à l'orthophonie. A Neuchâtel, l'Office de l'enseignement spécialisé (OES) paye les frais de bilan et de traitement en fonction des troubles et de leur gravité. Ces derniers s'élèvent à 96 francs de l'heure. Si le trouble est moindre, les coûts sont répartis à 40 francs à charge des parents et 56 francs à charge de la commune de domicile.

Les troubles

«Les troubles qui portent le préfixe "dys-" comme la dyslexie, la dysorthographie, la dysphonie, la dyslalie, la dysphasie sont durables», explique Marianne Vessaz-Ott, responsable du Centre d'orthophonie. L'orthophonie ne guérira pas ces troubles: elle permettra tout de même de les atténuer. Le traitement donnera à l'enfant toutes sortes de clés qui lui permettront de compenser son déficit. Les séances de traitement sont très bien acceptées pas les enfants atteints de troubles du langage. «Ils se sentent sécurisés et peuvent travailler avec un adulte seul sans que personne ne se moque d'eux», précise la responsable. Les thérapies d'orthophonie durent en moyenne 3 à 4 ans.

A l'école

Les enfants atteints de troubles du langage n'ont pas de retard cognitif. Ils ne sont pas moins intelligents que les autres. Par exemple, si un enfant atteint de dyslexie grave doit résoudre un problème de mathématiques, il n'arrivera pas forcément à trouver une solution, non pas par manque d'intelligence, mais simplement parce qu'il ne réussira pas à lire et à comprendre la consigne. Le centre d'orthophonie collabore étroitement avec les écoles. L'enseignant est toujours mis au courant des problèmes de langage de ses élèves. Des aménagements de temps peuvent être mis en place jusqu'au Lycée pour qu'un élève atteint de troubles du langage réussisse à suivre comme les autres.

«Ils peuvent tout faire»

«Par nature, les enfants qui présentent des troubles du langage choisiront des professions qui leur conviennent», indique Marianne Vessaz-Ott. Un enfant atteint de dyscalculie ne choisira pas forcément une filière en mathématique et physique à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). «Je pars du principe que l'on peut tout faire», commente la responsable du Centre d'orthophonie. Et d'ajouter: «Je me suis récemment rendue à un colloque sur la dyslexie. Une jeune atteinte de ce trouble nous a livré un témoignage poignant sur son parcours. Elle a réussi à poursuivre des études à l'EPFL.» Les enfants qui ont plusieurs graves troubles du langage n'auront pas tous cette chance. «En cas de pathologies très sévères, les enfants devront passer par de petits deuils sur les professions dont ils ont rêvé». Ces dernières années, l'orthophonie a beaucoup évolué. Un enfant qui a des problèmes de langage ne sera pas laissé de côté.

En 2012, le concordat HarmoS prévoit d'intégrer des enfants en situation de handicap à l'école obligatoire. Des changements devraient poindre dans la pratique, mais pour l'instant tout est encore en chantier. (ak)

La Ville officielle

Bibliothèque publique et universitaire

La Bibliothèque sera fermée **mardi 1er mars toute la journée.**

Réouverture mercredi 2 mars selon l'horaire habituel.

Conférence publique

L'Association de quartier Serrières bouge ! (AQSB) organise **mercredi 23 février à 20h30 au Serr'cle, rue de Coquemène 1,** une conférence publique de Jean-Pierre Jelmini : « Balade dans dix siècles d'une ville Millénaire ».

Cette conférence fait suite à l'assemblée générale de l'AQSB qui a lieu à 19h30.

Energie

Contrôle des installations de chauffage

Semaine du 14 au 20 février 2011

- Température extérieure moyenne : 4.0° C.
- Degrés-jours : 112.0 DJ.

Renseignements complémentaires : www.ne.ch/Energie, rubrique Climat-Consommation ou au Service de l'énergie et de l'environnement, tél. 032 889 67 20.

Activités des commissions réglementaires

Commission d'urbanisme

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement informe que la Commission d'urbanisme de la Ville siégera les :

- **vendredi 11 mars**
- **mardi 5 avril**
- **mardi 17 mai**
- **mardi 21 juin**
- **vendredi 26 août**
- **mardi 27 septembre**
- **vendredi 28 octobre**
- **mardi 22 novembre**
- **mardi 13 décembre**

Pour que les projets puissent être inscrits à l'ordre du jour, ceux-ci doivent impérativement être adressés au Conseil communal 10 jours avant la date de la séance.

Direction de l'urbanisme et de l'environnement

Le Conseil communal a procédé lundi matin à l'assermentation de Mmes et MM. Jonathan Jaquerod, Josette Kiefer, Roland Kron, Karen Schultheiss, Alain Silvestre (Corps de police), Jean-Pierre Amsler, José de Almeida, Jean-Philippe Loosli (volontaires Police), Marylyn Merlet (SIS) et Dominique Rougemont (SSPI).

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Laurent Siliprandi, architecte à Neuchâtel (GMS Architectes SA), d'un permis de construire pour la déconstruction partielle d'une usine (corps Est) 4, avenue du Vignoble, article 1278 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Metalor Technologies SA. Les plans peuvent être consultés du 11 février au 14 mars 2011, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Fabrice Kocher, architecte à Neuchâtel (FK architecture Sàrl), d'un permis de construire pour la construction d'un garage collectif 5-9, rue Louis-Bourguet, articles 7605 et 8328 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame Marianne Rizzolo et Monsieur Antonio Fiorentini. Les plans peuvent être consultés du 11 février au 14 mars 2011, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Laurent Maye, architecte à Cortaillod (Etienne Maye SA), d'un permis de construire pour la démolition d'un hangar et la construction de trois immeubles d'habitation à la rue de Port-Roulant (32), articles 6945, 8729 et 8752 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Georges Roccarino. Les plans peuvent être consultés du 18 février au 21 mars 2011, délai d'opposition.

Demande de la Coopérative d'habitation des Rocailles, d'un permis de construire pour l'installation de capteurs solaires photovoltaïques et thermiques en toiture des immeubles 2-4-6, rue des Acacias, article 10120 du cadastre de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 25 février au 28 mars 2011, délai d'opposition.

Demande de Madame Martine-Pascale Gerwer (Atelier fleur blanche), d'un permis de construire pour l'aménagement d'une structure d'accueil (atelier pour enfants et adultes) à la rue des Charmettes 39, article 6242 du cadastre de Neuchâtel. Les plans peuvent être consultés du 25 février au 28 mars 2011, délai d'opposition.

Demande Monsieur Claude Junod, d'un permis de construire pour le changement d'affectation d'un abri militaire au chemin des Trois-Cheminées, article 15812 du cadastre de Neuchâtel à Chaumont. Les plans peuvent être consultés du 25 février au 28 mars 2011, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Echos

■ Vendredi 4 février, le Conseil communal a été représenté par M. Olivier Arni, directeur des transports, à l'atelier de travail et de réflexion concernant le processus d'élaboration du Projet d'agglomération RUN.

■ Hier, le Conseil communal a été représenté par M. Alain Ribaux, directeur des finances, à l'assemblée générale de l'Association de la Fête des vendanges, au Landeron.

■ Aujourd'hui, M. Alain Ribaux, directeur des finances représente les Autorités communales, à l'assemblée générale extraordinaire de l'Association des Communes Neuchâteloises, aux Geneveys-sur-Coffrane.

■ Le Conseil communal a adressé ses vœux et félicitations à Mmes et MM. Marie-Madeleine et Robert Boileau-Hubscher, Marisa et Jean-Pierre Meyer-Disler et Maria et Silvano Terbaldi-Sinicco, à l'occasion du 50e anniversaire de leurs mariages ainsi qu'à Mme et M. Marie-José et Francis Streit-van Der Straeten, à l'occasion du 60e anniversaire de leur mariage.

Les lundis des mots

Lundi 7 mars à 18h30 à la librairie Payot (rue du Seyon 2) : *en deçà de la lumière.*

Poèmes lus et commentés par l'auteur Markus Hediger.

Neuchâtel Cité de l'énergie
european energy award

Programme cinéma pour la semaine du 23 février au 1er mars

APOLLO 1 — **032 710 10 33**
TRUE GRIT
1re semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h30, me, ve au lu 20h30, ve au di 18h, ve/sa 23h15. VO angl. s-t fr/all. me/je, lu/ma 18h, je, ma 20h30.
Acteurs: Matt Damon, Jeff Bridges, Hailee Steinfed.
De Ethan Cohen.

APOLLO 1 — **032 710 10 33**
YOGI L'OURS – 3D
3e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me au ma 13h45.
Acteurs: Dan Aykroyd, Justin Timberlake.
De Eric Brevig.

APOLLO 2 — **032 710 10 33**
127 HEURES
1re semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ve, di au ma 18h15, 20h15.
Apollo 3: sa 18h15.
Acteurs: James Franco, Lizzy Caplan.
De Dany Boyle.

APOLLO 2 — **032 710 10 33**
LES VOYAGES DE GULLIVER – 3D
1re semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me au ma 14h, me au ve, di au ma 16h.
Acteurs: Jack Black, Emily Blunt.
De Rob Letterman.

APOLLO 2 — **032 710 10 33**
TRON, L'HÉRITAGE – 3D
3e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF ve/sa 22h45.
Acteurs: Jeff Bridges, Olivia Wilde.
De Joseph Kosinski.

APOLLO 3 — **032 710 10 33**
NO STRINGS ATTACHED/SEX FRIENDS
1re semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h15, 20h15.
Acteurs: Natalie Portman, Ashton Kutcher.
De Ivan Reitman.

APOLLO 3 — **032 710 10 33**
CARANCHO
2e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VO s-t fr/all. me au ve, di au ma 17h45.
Acteurs: Ricardo Darin, Martina Gusman, Carlos Weber.
De Pablo Trapero.

APOLLO 3 — **032 710 10 33**
AU-DELÀ
6e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF ve/sa 23h.
Acteurs: Matt Damon, Bryce Dallas Howard.
De Clint Eastwood.

OPÉRA — **APOLLO 2**
IPHIGÉNIE EN TAURIDE
VF (80%) et VO all. s-t fr. sa 19h.
Acteurs: Plácido Domingo, Susan Graham.
Pas de limite d'âge.

ARCADES — **032 710 10 4**
RIEN À DÉCLARER
4e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me au ma 15h45, 18h, 20h30, ve/sa 23h.
Acteurs: Dany Boon, Benoît Poelvoorde, Karin Viard.
De Dany Boon.

ARCADES — **032 710 10 44**
GNOMÉO & JULIETTE – 3D
2e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me au ma 13h45.
De Kelly Asbury.

BIO — **032 710 10 55**
LE DISCOURS D'UN ROI
4e semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 16h, 20h30.
Acteurs: Colin Firth, Helena Bonham Carter.
De Tom Hooper.

BIO — **032 710 10 55**
ARRIETTY
2e semaine. Pour tous sug.7 ans.
VF me au ma 14h.
De Hiromasa Yonebayashi.

BIO — **032 710 10 55**
LA PETITE CHAMBRE
6e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 18h30.
Acteurs: Michel Bouquet, Florence Loiret Caille.
De Stéphanie Chuat.

REX — **032 710 10 77**
LARGO WINCH 2
2e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h, 20h15, ve/sa 22h45.
Acteurs: Tomer Sisley, Sharon Stone, Olivier Barthélémy.
De Jérôme Salle.

REX — **032 710 10 77**
INCENDIES
4e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VO s-t fr/all. me au ma 17h30.
Acteurs: Rémy Girard, Lubna Azabal.
De Denis Villeneuve. Derniers jours.

STUDIO — **032 710 10 88**
BLACK SWAN
3e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h, 17h45, 20h15.
Acteurs: Natalie Portman, Vincent Cassel.
De Darren Aronofsky.

L'instantané de Stefano Iori...

... ça roule pour les Ateliers Phénix

Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité:
N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:
tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Associations de quartiers

Tertre-Louis-Favre, Mme Johanna Lott-Fischer, présidente, rue Louis-Favre 8, tél. 032 721 23 31, j.lott.fischer@freesurf.ch - www.louis-favre-tertre.org

Vauseyon, Mme Anne-Christine Miaz, rue du Suchiez 64, tél. 032 731 33 12, tél. acymiaz@net2000.ch.

Vieux-Châtel/Edmond de Reynier (AVE), Mme Catherine Montalto, présidente, Vieux-Châtel 15, tél. 076 368 21 62, comite@vieux-chatel.ch – http ://association.vieux-chatel.ch

Services publics

Autorité de conciliation en matière de loyer (Château), tél. 032 889 61 90.

Autorité de conciliation en matière de santé (rue du Château 12).

AVIVO – Association de défense et de détente des retraités et préretraités, (rue Louis-Favre 1): tél./fax/répondeur 032 725 78 60. Permanence hebdomadaire le mardi de 9h à11h, consultations sociales.

Bibliomonde (pass. Max.-de-Meuron 6), lundi 14h à 17h, mardi 9h à 11h et 14h à 17h, mercredi 14h à 17h, jeudi 16h à 19h, vendredi 14h à 17h, samedi 10h à 12h.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, **tél. 032 886 85 00,** jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **N° 144.**

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes du dimanche 27 février

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte avec sainte cène.

Temple du Bas: je à 10h, méditation, salle du refuge.

Nord:

Ermitage: di à 10h30, culte avec sainte cène.

Est:

Maladière: di à 10h, culte avec sainte cène.

Pourtalès: di à 10h, culte avec sainte cène.

Deutschsprachige reformierte Kirchgemeinde: 27. Februar 10 Uhr, Gottesdienst mit anschl. Kaffeetisch in salle paroissiale, Grand-Rue 25, Couvet, Abendmahl.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et à 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h30, messe. Di à 18h, messe en italien.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: di à 10h30 messe.

La Coudre, chapelle Saint-Norbert: sa à 18h, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: di à 10h, messe en polonais.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1er et 3e di) et catholique (2e et 4e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel): di à 18h, messe.

Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:
Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:
Patrice Neuenschwander, journaliste
Anne Kybourg, journaliste stagiaire

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires

Publicité

Ghielmetti
Pompes funèbres
Ecoute et discrétion au service des familles

Tél. 032 721 19 31

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

La Ville de Neuchâtel comptabilisait 1797 demandeurs d'emploi en janvier 2011

« Donnez-moi une chance »

Aude Delley, 21 ans, est à la recherche d'un emploi dans le domaine du commerce. A fin mars, elle n'aura plus droit aux indemnités de l'assurance chômage. Si elle ne décroche pas de poste à cette date, elle devra se présenter à l'aide sociale. Diplômée du Lycée Jean-Piaget, la jeune habitante de Cortaillod évoque ses difficultés à trouver du travail.

« Si j'avais l'occasion de travailler, j'apprendrais vite et je m'investirais à fond », déclare Aude Delley.

Quel est votre parcours ?

J'ai obtenu une maturité commerciale au Lycée Jean-Piaget. Après quatre mois de recherche d'emploi, je me suis inscrite au chômage, en octobre 2009. J'ai ensuite trouvé un stage de six mois à la Direction des affaires sociales de la Ville de Neuchâtel grâce à une mesure de l'Office régional de placement (ORP) destinée aux personnes à la recherche d'un premier emploi. Comme les employeurs demandent toujours de l'expérience, je me suis dit que ce serait un bon moyen pour en acquérir. Malheureusement, ils ne considèrent apparemment pas ce stage comme de l'expérience. Je n'ai pas réussi à me faire engager pour un poste fixe. Je n'ai trouvé que des jobs temporaires en tant qu'hôtesse d'accueil.

Comment vivez-vous cette situation au quotidien ?

C'est toujours pareil : je me lève, je regarde les offres d'emploi du jour et ensuite j'essaye de m'occuper comme je peux. Après mes études de commerce, j'aurais la possibilité de poursuivre mes études à la Haute Ecole de gestion, mais je ne pense pas être faite pour ça. J'ai aussi pensé à changer de domaine. J'ai fait des démarches pour m'inscrire à la Haute Ecole pédagogique de La Chaux-de-Fonds mais il me manque encore une année d'expérience professionnelle. Je ne pourrai donc pas me présenter aux examens d'entrée avant août 2012. J'ai ainsi décidé de me concentrer sur la recherche d'un emploi.

OROSP

OFFICE RÉGIONAL D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

« Le responsable des ressources humaines m'a dit tout de suite qu'il n'était pas intéressé et il m'a raccroché au nez »

Comment se déroulent vos recherches d'emploi ?

Je dois effectuer au minimum huit demandes par mois pour toucher mes indemnités de chômage. Je m'en impose en tout cas douze pour être plus efficace. Je consulte la presse tous les jours. Je me rends également sur www.jobup.ch, www.jobs.ch, www.orp.ch et encore sur les sites de la Ville et du Canton de Neuchâtel. Mes proches me signalent toutes les offres auxquelles je pourrais correspondre.

Quelles réponses obtenez-vous ?

Le plus souvent, je n'obtiens aucune réponse. La semaine passée, j'ai déposé ma candidature pour un poste. Comme je n'ai pas reçu de nouvelles, j'ai décidé d'appeler. Le responsable des ressources humaines m'a directement dit qu'il n'était pas intéressé et il m'a raccroché au nez ! Par ailleurs, j'ai appris lors d'un entretien pour un travail que l'entreprise avait récolté 200 candidatures pour ce poste. J'imagine que les frais de port auraient été trop élevés pour répondre à chacun, mais je ne trouve pas ça correct. Ils pourraient au moins passer un coup de fil.

Comment expliquez-vous que vos recherches n'aboutissent pas ?

C'est toujours le manque d'expérience qui me joue des tours d'après les remarques que j'ai pu obtenir.

La nouvelle loi sur l'assurance chômage entre en vigueur le 1er avril. Etes-vous concernée ?

Cette nouvelle loi ne va rien changer pour moi. Mon dossier est encore traité sous l'ancien système. De toute manière, j'arriverai au bout de mon droit aux indemnités à la fin du mois prochain. J'avais réussi à prolonger mon délai grâce à des emplois temporaires, mais c'est fini. Si je ne trouve pas de travail d'ici fin mars, je devrai me présenter à l'aide sociale. En octobre 2010, je me suis inscrite pour bénéficier d'une mesure d'intégration professionnelle (MIP). Cette mesure me permettrait d'être placée au sein de l'administration durant six mois. Le nombre de demandes est si élevé que je n'ai toujours pas reçu de réponse.

Gardez-vous l'espoir de trouver un travail ?

L'espoir est toujours là. Je crois en chacune de mes postulations jusqu'à ce que je reçoive une réponse. Aujourd'hui, je fais mes demandes d'emplois machinalement. J'y crois, mais si la réponse est négative, ce n'est qu'une de plus. Au début, il m'arrivait de pleurer lorsque je n'étais pas retenue, mais maintenant ça ne me fait plus rien.

Avez-vous des craintes ?

C'est toujours stressant de devoir attendre une réponse pour un travail. Et c'est démotivant d'attendre pour rien. Je ne comprends pas les entreprises. Un jeune qui n'a jamais travaillé peut être formé en fonction des besoins de l'entreprise, ce qui n'est pas le cas d'une personne qui a déjà travaillé. Je me vois souvent reprocher mon manque d'expérience mais personne ne me laisse l'occasion d'en acquérir. Lorsque je suis convoquée pour un entretien et que la personne regarde mon CV, je sens tout de suite le préjugé. Je sais que si j'avais l'occasion de travailler, j'apprendrais vite. Je m'investirais à fond. Oui, je suis jeune, mais je suis d'autant plus motivée à faire mes preuves.

Comment vous imaginez-vous dans dix ans ?

Lors de ma formation, je me voyais avec une maison, des enfants et un jardin. Avec tout ce que j'ai ramé ces derniers temps, je n'ai plus qu'une envie : trouver un poste fixe, économiser de l'argent et partir en voyage pendant les vacances. J'aimerais partir à la découverte de tous les continents. Je pense qu'il faut voyager en étant jeune, après, c'est trop tard.

Anne Kybourg